

LEKHA DODI

Parachat **''Matot''**

N° 569

''SOYONS SOLIDAIRES''

Par RAV MOCHE MRGUI chalita – Roch Hayéchiva

La Thora dit : (Chemot 32/7) : « Pourquoi voulez-vous décourager les enfants d'Israël de marcher vers le pays que leur a donné Hachem ? ».

Après la conquête des pays des Rois, Sih'on et Og (la Transjordanie), les tribus de Gad et Réouven souhaitent s'installer dans ce pays de vastes pâturages pour leurs troupeaux. Ils possédaient en effet de nombreux troupeaux, entraînant le besoin de larges prairies. Mais, est-ce là une raison suffisante pour ne pas s'installer sur la Terre promise à nos pères Avraham, Itsh'ak et Yaacov ? Et, de plus, est-ce suffisant pour se désolidariser du Klal Israël à la veille de la conquête du pays de Canaan ?

Moché Rabénoù attire leur attention sur leur comportement irresponsable à l'égard des autres tribus et sur leur égoïsme les poussant à s'inquiéter principalement de l'avenir de leurs biens matériels. Face à eux, Moché Rabénoù est intransigeant : il n'est pas question de décourager les Béné Israël et il leur dit à cet effet (32/6) : « Quoi ! Vos frères iraient au combat, et vous demeureriez ici tranquillement ? »

Moché Rabénoù est persuadé que leur requête est légitime, il accorde aux tribus de Gad et Réouven la possibilité d'occuper la Transjordanie. Cependant il impose une condition impérative : « ne pas décourager » (32/7) leurs frères et de participer avec eux à la conquête d'Erets Israël. Et, seulement après avoir réalisé cette condition impérative, ils seront libres de revenir rejoindre leurs épouses, leurs enfants et leurs troupeaux, qu'ils auront mis à l'abri dans le

pays que 'vous avez choisi'. Moché Rabénoù conclut par des paroles rassurantes (32/22) : « Ainsi, vous serez quittes envers Hachem et envers Israël. » Quittes devant Hachem, parce qu'ils auront accompli la Mitsva de la conquête d'Erets Israël et envers les Béné Israël, dont ils auront été solidaires dans le cadre de cette grande Mitsva.

Les Béné Gad et Réouven déclarent à Moché Rabénoù (32/25) : « Tes serviteurs feront ce que notre Maître nous ordonne ! » MIEUX : ils s'engagent : Nous ne retournerons pas dans nos foyers avant que les Béné Israël n'aient pris possession de leur patrimoine.

Moché Rabénoù exhorte les Béné Gad et les Béné Réouven, en leur disant : « Hazaak ! Accomplissez ce que votre bouche a déclaré ». Que représente cette précision ? Rachi explique : Moché Rabénoù leur avait seulement imposé de participer à la conquête du pays et eux se sont, en plus, engagés courageusement, non seulement à participer à la conquête du pays, qui a duré 7 ans, mais aussi au partage de la terre, qui a également duré encore 7 ans. Leur motivation est donc forte et il comprend un engagement supplémentaire.

« Loin de nous de décourager les Béné Israël, nous allons les accompagner, par notre présence pendant 7 années de plus. Nous serons donc solidaires de nos frères, jusqu'à la réalisation totale du projet divin ».

Soyons toujours solidaires du Klal Israël.

Leha Dodi diffusé à la mémoire de notre Maître le Gaon Rav Ovadya Yossef ztsouhal

www.cejnice.com/ S.O.S. RAV 0610114302

Horaires CHABAT KODECH

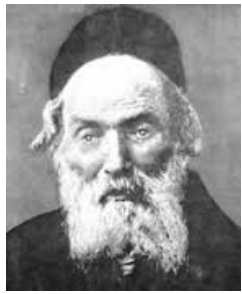
Vendredi 18 juillet 2014

Allumage des Nérot 19h50 / Coucher du soleil 21h08

Samedi 19 juillet 2014

Fin du Chéma 9h06

Fin de Chabat 21h59 / Rabénoù Tam 22h37



« LACHON HARA » (4)

Par Rav Imanouel Mergui

11° Il est dit dans la Tora Chémot 23 -2 « lo tiyé ah'aré rabim léraôt » - « ne sois pas derrière la majorité pour le mal ». Ce verset inclut l'interdiction de suivre un groupe de gens qui fautent ; par conséquent celui qui médite en présence de plusieurs ou personnes, ou celui qui écoute de la médisance prononcée en présence d'un groupe de personnes, transgresse cet interdit de la Tora.

L'homme a tendance à suivre la majorité, aller dans le sens des gens constitue une faute si ces gens œuvrent pour le mal. La vérité prime sur la masse des hommes. Même si on se retrouve seul à penser correctement il ne faut pas se dire "plutôt que de paraître marginal je vais suivre le peuple !". C'est bien facile à dire, je l'admets, les faits sont plus durs à suivre dans ce sens. L'exercice de se détacher de l'appréciation collective est très dur. Le monde ne nous laisse pas développer notre individualité ! L'homme se laisse bien volontiers conduire par le courant de la masse humaine, et là il fautive. La majorité ne constitue pas une vérité absolue qui m'oblige de la suivre, en tout cas pour ce qui est du mal. Notamment pour ce qui est de la médisance. Le monde aujourd'hui tue, commet des massacres, pour plaire au peuple... La Tora invite l'homme à prendre du recul et à analyser ce qui se passe autour de lui avant d'agir et de prendre des décisions.

Le H'afets H'aïm ne manque pas de rappeler que ce principe est largement repris par les prophètes et les textes innombrables du talmud et du Midrach, il cite, entre autres, le premier verset des Tehilim « heureux l'homme qui ne suit pas la voie des fauteurs ».

Il est intéressant de noter que les fauteurs arrivent à attirer derrière eux une masse impressionnante ! Alors que les Justes sont bien souvent isolés ! Voyez l'histoire qui a suivi Moché ? Alors que Korah' attire derrière lui une somme gigantesque du peuple ! Mordéh'aï est seul ! Rabi Yoh'anan Ben Zakai n'est pas écouté

par le peuple lorsqu'ils donnent des conseils face à l'occupation romaine ! J'ai presque envie de dire : n'allez pas là où il y a le plus de gens !... Les déchets attirent les mouches ! L'or n'attire que les riches ! Attention à l'assemblée qui nous entoure... voire qui nous guide !

12° « lo tiyé kékorah' vaadato », Bémidbar 17-5 – « tu ne seras point comme Korah' et sa faction ». C'est l'interdiction d'attiser la querelle. Il est de toute évidence que la médisance conduit largement à créer des disputes en tout genre.

Tout propos tenu à l'égard d'autrui est enclin à déclencher une querelle ! Ce qui constitue selon le Smag et Rabénoù Yona un commandement de la Tora. Facile de parler du Chalom !, ce Chalom commence à ne pas être l'initiateur de discorde quelconque. La parole continue de faire des ravages dans le monde à cause de quelques sots médisants. Vous voulez être apprécié et appréciez les autres, ne dites pas de lachon hara et n'écoutez du mal sur personne. Il est plus facile de ne pas en dire que de ne pas en écouter, peu importe, les dégâts du lachon hara sont incommensurables ! On vous prendra peut-être pour un marginal mais vous vivre heureux et tranquille ! Essayez !

13° la médisance conduit à l'offense ce qui constitue une interdiction de la Tora comme dit le verset « lo tonou ich éte amito », Vayikra 25-17. Se moquer d'autrui, mettre en relief ses défauts, lui manquer de respect, le mépriser dans ce qu'il est et dans ce qu'il fait, tout cela s'inscrit dans ce commandement. Tout propos tenus sur une personne, en sa présence ou non, qui pourrait la peiner d'une quelconque manière est une infraction à cette injonction de la Tora. La médisance s'inscrit bel et bien dans l'effroi de cette transgression.

Si tu ne sais pas dire du bien de l'autre, tais-toi !



“Les portes de Tsion” – d’après Rav Avigdor Nevantzal chalita

Au traité Bérah’ot 8A le Talmud nous enseigne « Les Portes de Tsion : D’IEU n’a d’autre chose dans ce monde seulement les quatre coudées de halah’a ». Quel que soit la chose qui se trouve dans ce monde, elle n’a de sens qu’à travers l’étude de la Tora. Même Erets Israël dans toute sa sainteté n’a de valeur seulement par la Tora (nb : c’est d’ailleurs la Tora qui lui reconnaît une valeur...). Le Kouzari parle de l’espérance d’Israël de retourner à Tsion. Cet espoir ne se rapporte pas au joli paysage, ce paysage qu’on peut retrouver ici et là sur la planète. Le lait et le miel d’Erets Israël sont des facultés qui conduisent au Service de D’IEU, à la Crainte de D’IEU. D’IEU a dit au roi David : la Tora que tu étudies un seul jour est à mes yeux d’une valeur supérieure à mille sacrifices que ton fils, Chéloмо, offrira au Temple. Parce que rien n’égale l’étude de la Tora et rien n’a de valeur sans l’étude de la Tora.

Le roi David a dit « Ta Tora m’est plus chère que tous les trésors d’argent et d’or » (Téhilim 119-72). La question s’impose : la Tora interdit au roi d’accumuler des richesses inutiles, dès lors quel est le sens de dire ta Tora m’est plus chère que l’or et l’argent ? Il faut dire : Ta Tora m’est plus chère que toutes les richesses nécessaires que j’ai accumulées pour la construction du Temple. L’essentiel c’est la Tora.

Au moment de la construction du Temple on ne dérange pas les enfants qui étudient la Tora ! L’étude de la Tora est belle et bien supérieure au Temple. C’est d’ailleurs par le mérite de l’étude de la Tora que nous connaissons la réalisation de toutes les promesses divines, parmi elles la reconstruction du Temple, la présence du Grand Sanhédrin. Jusqu’alors nous devons savoir que le seul abri et en même temps le seul substitut au Temple c’est là où on étudie la Tora.

“Etendre son linge la nuit” – d’après Rav Itshak Zilberstein chalita

Tiré de Touvé’ha Yabiou II page 448 (10)

J’étends mon linge tard le soir, cependant mon voisin de l’étage inférieur se plaint du bruit dû à l’égouttement du linge mouillé sur une surface et ceci le réveille. Dois-je tenir compte de ce désagrément occasionné ?

Au traité Baba Batra 20B le Talmud enseigne : celui qui ouvre un commerce dans une cour commune, les voisins peuvent le contraindre à des horaires et l’obliger à fermer sa boutique lorsqu’ils dorment. Le bruit du va et vient des clients gêne pour dormir. Ceci est rapporté dans le Choulh’an Arouh’ H”M 156-2.

Le Kessef Hakodachim précise que ceci est dit même en journée, c’est-à-dire que si le bruit des clients gêne la sieste les voisins peuvent obliger le commerçant à fermer sa boutique.

Engager un bruit dans le voisinage qui empêche de dormir, de nuit comme de jour, est un tort auquel les voisins peuvent s’opposer et avoir gain de cause.

Toutefois dans notre cas la chose est quelque peu différente, le bruit de l’eau qui s’égoutte n’est pas quelque chose d’inhabituel, effectivement le voisin est de toute façon confronté à ce bruit au moment des pluies auquel il doit s’habituer. Il est donc difficile d’admettre que le bruit de l’eau qui s’égoutte à cause du linge est insupportable et insurmontable.

Par conséquent la loi ne peut pas interdire d’étendre le linge sous prétexte que ceci engendre un bruit gênant par l’égouttement du linge mouillé. Néanmoins à titre de “tu aimeras ton prochain comme toi-même” il convient de ne pas causer ce genre de tort au voisinage !

Le Lekha Dodi de cette semaine est dédié à la
mémoire de
Madame Levana Allouche bat Fannida zal

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

La période post jeûnes : la Consolation !

La période qui suit les trois semaines de deuil (du 17 tamouz jusqu'au 9 av) est appelée "chiva dénéh'amta" – les sept semaines de consolation. Durant ces sept semaines nous lisons des passages des prophètes, au moment de la haftara lue le Chabat matin, qui consolent Israël de la destruction du temple et tout ce qu'il engendra et prophétisent des temps meilleurs. La haftara connaît des lois strictes dans le Choulh'an Arouh' O'H 284 ; si toute l'année les haftarot sont pleines de messages ACTUELLES celles des sept semaines allant du 9 av jusqu'à Roch Hachana conviennent d'être lues et étudiées pour se renforcer et connaître la réalisation des consolations promises par D'IEU à travers les prophètes. Vous trouverez ici un échantillon de commentaires tiré de Méor Israël Dérouchim de notre Maître le Gaon Rabénu Ovadya Yossef ztsoukal.

Le Midrach E'ha enseigne : "Yérouchalaïm a fauté une faute", cette redondance du mot fauter souligne que les Enfants d'Israël ont fauté doublement. Ils ont été frappés doublement, et ils seront consolés deux fois.

La double faute fait référence aux fautes commises entre les hommes "ben adam lah'avéro" et entre l'homme et D'IEU "ben adam lamakom". On peut encore expliquer : la double faute signifie qu'ils ont fauté en Erets Israël, or les fautes en ce lieu sont plus graves qu'ailleurs, comme disent nos Sages "les fautes transgressées dans le palais du roi sont plus condamnables".

Le double châtement peut être expliqué ainsi : lorsque le peuple d'Israël faute il en va de soi que D'IEU leur envoie des malheurs pour expier nos fautes ; or, lorsque le peuple d'Israël est faible et ne peut supporter les malheurs alors D'IEU incite les ennemis d'Israël à nous attaquer ce qui sensibilisera doublement notre cœur pour se repentir.

La consolation : le pire de l'exil c'est la Chéh'ina (présence divine) qui se retire d'Israël et ce jusqu'à ce que les nations disent "D'IEU a abandonné son peuple". Alors D'IEU à travers le discours des prophètes nous console et nous rassure en affirmant qu'Il ne nous a pas abandonné.

Il est dit dans le verset « regardez Avraham votre Père et Sara qui vous a conçue, je l'ai béni et multiplié, D'IEU console Tsion ». Ne tombez pas dans le désespoir, voyez Avraham et Sara qui selon leur mazal ils ne devaient pas avoir d'enfant et pourtant Je les ai béni et multiplié. « Elle n'a pas d'enfant » est dit au présent par contre dans le futur elle a eu des enfants, ainsi vous aussi « elle n'a pas de consolation » c'est un présent mais dans le futur elle connaîtra la consolation.

« Ils reviendront à Tsion dans l'allégresse, et la joie sur leur tête ». La joie est plutôt dans le cœur, que signifie la joie sur leur tête ? Au moment du don de la Tora le peuple d'Israël a été couronné de deux couronnes après avoir dit "naâssé vénicmâ". Après la faute du veau d'or ils ont perdu ces deux couronnes. A la Rédemption finale Israël retrouvera ses deux couronnes.

« Telle une mère qui console son fils ainsi Je vous consolerais ». Lorsqu'une personne est en deuil toutes les consolations ne suffisent pas pour le calmer, par contre si la mère de l'endeuillé le console il accepte plus facilement les consolations puisqu'elle aussi est concerné par le drame. Ainsi, D'IEU qui est avec nous en exil est saisi par le drame que nous vivons, sa consolation nous touche et nous rassure.

Honorez la mémoire de vos chers parents zal en dédiant un Sefer Tora à leur mémoire.
Sefer Tora écrit par un Sofer diplômé avec beaucoup d'expérience !
Contactez-nous au
06.10.11.43.02

**Ceci est le dernier Lekha Dodi de la saison, nous vous souhaitons bonnes vacances, restez connectés
www.cejnice.com**

Ci-joint un don de _____ euro pour le Lekha Dodi